



**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L'ECOLE  
SAINTE JEANNE D'ARC POUR L'ATTRIBUTION D'UN CRENAU HORAIRE PISCINE  
SAISON SCOLAIRE 2024-2025**

Entre les soussignés,

**La ville de Montfermeil**, sise 7/11 Place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL, représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Xavier LEMOINE**,  
D'une part

Et

**L'école Sainte Jeanne d'Arc**, sise 16 rue Henri Barbusse, 93370 MONTFERMEIL, représentée par sa Directrice, **Madame CHOBEAUX**,  
D'autre part,

Il a été convenu d'un commun accord l'attribution d'un créneau horaire à la piscine de Gagny pour la saison scolaire 2024/2025.

- 1) L'activité piscine se déroulera les Vendredis de 11H à 11H40 du 2 mai au 4 juillet 2025.
- 2) L'école participera à hauteur de 5,50 € par élève et par séance, soit 10 séances avec une moyenne de 25 élèves.
- 3) Le transport aller-retour sera assuré par la Ville.
- 4) La présente convention n'est applicable que pour la saison ci-dessus référencée, mais pourra être renouvelée dans le cadre d'une nouvelle convention.

Fait à Montfermeil, le 26/11/2024

Pour l'école Jeanne d'Arc  
La Directrice,  
Mme CHOBEAUX

ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC  
16 rue Henri Barbusse  
93370 MONTFERMEIL  
Tel. 01.43.30.31.87 - Fax. 01.43.32.36.31  
s.jeanne@montfermeil.fr



Pour la Ville de Montfermeil  
Le Maire,  
Xavier LEMOINE